



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°63/2013
DU 21 AOUT 2013**
*Relative à une décision
modificative n°2 du Budget
principal 2013*

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois d'août à huit heures trente,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Messieurs Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI et William BENNETT, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	13 août 2013
Date d'affichage :	13 août 2013

Résultats des votes

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

Le 23 aout 2013

Affichage de la présente délibération le :

28 AOUT 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano	X		
12	MOE Elisabeth		X	Eliane LECHENE
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred		X	
17	TOUAITAHUATA Charles		X	
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURATEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda	X		
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre	X		
32	DOOM Yves		X	
33	TIRAO Aldo		X	
20			13	1

DELIBERATION N°63/2013 DU 21 AOÛT 2013

Relative à une décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU La délibération n° 014/2013 du 14 mars 2013 portant approbation du budget principal de l'exercice 2013 de la commune de Pirae ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 21 août 2013

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le budget principal de l'exercice 2013 de la commune de Pirae est modifié comme suit :

1- En section de fonctionnement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
60628	Autres fournitures non stockées	0	636 559	0	0
61551	Matériel roulant	0	1 000 000	0	0
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé		2 000 000		
678	Autres charges exceptionnelles	0	129 600	0	0
74128	Dotations d'aménagement	0	0	0	4 852 622
7471	Participations d'Etat	0	0	0	600 239
74838	Autres attributions de péréquation et de compensation	0	0	1 290 931	0
	S/Total 1	0	3 766 159	1 290 931	5 452 861
		3 766 159		4 161 930	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0	395 771		
	S/Total 2	0	395 771	0	0
			395 771		0

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	3 766 159	1 290 931	5 452 861
S/Total 2	0	395 771	0	0
Total Général	0	4 161 930	1 290 931	5 452 861
		4 161 930		4 161 930

2- En section d'investissement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
21561	Matériel roulant d'incendie et de défense civile	0	704 850	0	0
21571	Matériel roulant (de voirie)	0	8 000 000	0	0
2313	Constructions	0	6 811 382	0	0
2314	Constructions sur sol d'autrui	0	23 464 933	0	0
2318	Autres immobilisations corporelles	0	12 682 800	0	0
13258	Groupements de collectivités (Autres)	0	0	0	10 971 000
020	Dépenses imprévues	40 297 194	0	0	0
	S/Total 1	40 297 194	51 663 965	0	10 971 000
		11 366 771		10 971 000	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
2805	Amortissements Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires				237 510
28183	Amortissements Matériel de bureau et informatique				159 663
28184	Amortissements Mobilier				50 000
28188	Amortissements Autres immobilisations corporelles			51 402	
	S/Total 2	0	0	51 402	447 173
		0		395 771	

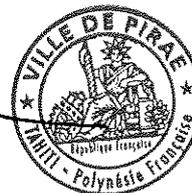
Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	40 297 194	51 663 965	0	10 971 000
S/Total 2	0	0	51 402	447 173
Total Général	40 297 194	51 663 965	51 402	11 418 173
	11 366 771		11 366 771	

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

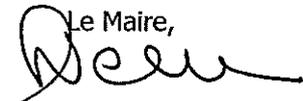
Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
 après envoi à la Subdivision administrative

Le.....**27 AOUT 2013**

et publication du**28 AOUT 2013**

Le Maire,

Béatrice VERNAUDON